

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

Date de convocation
11 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

Objet : Régularisation de l'exploitation du réseau LeSit – année 2019
N° de délibération : 18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

L'économie du contrat d'exploitation des lignes de transport en commun pour le réseau LeSit fait l'objet d'une étude annuelle en fonction des indexations contractuelles, des kilomètres parcourus et des objectifs de fréquentation.

Le rapport d'activité de l'année 2019 du réseau LeSit détaille les termes de cette étude et conclut aux résultats suivants :

- Les objectifs de fréquentation sont de + 19% sur le lot 1 (lignes régulières) et de – 41.8% sur le lot 2 (services Flexo de Transport à la Demande). Ils donnent ainsi lieu à un ajustement positif de 3 135.75€ ;
- La non-atteinte du kilométrage prévisionnel sur le lot 2 a entraîné la réfaction de 4 202 kms, pour un montant négatif de 6 639.58€ ;
- Les indexations contractuelles 2019 sont positives : plus de 5% d'augmentation des indices gazole, salaire et divers sur les 2 lots. Cela implique une régularisation positive de 98 384.14€.

Ces événements intervenus en 2019 représentent un solde positif de 94 880.31€ HT en faveur de Keolis Territoire Nancéien que le Bassin de Pompey doit régulariser sur l'exercice de cette année 2020.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de révision pour l'exploitation du réseau LeSit.

AUTORISE Monsieur le Président à régulariser la somme de 94 880.31€ auprès de son exploitant Keolis Territoire Nancéien.

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC